

sion de s'instruire d'ici quelques jours à la suite des renseignements communiqués hier soir.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Macdonnell (Greenwood): Est-ce moi que vous réprimandez, monsieur l'Orateur? Je m'incline toujours devant votre moindre désir, comme vous le savez. Ce que je voulais dire,—peut-être ai-je fait une légère digression,—c'est que le Gouvernement nous a fourni une occasion magnifique de démontrer la véritable fonction de l'opposition. Ces derniers jours, à l'égard de l'autre mesure on s'est plaint que nous prenions un peu trop de temps pour chercher à faire comprendre le sujet au public. Dans ce cas, nous avons affronté bravement le Gouvernement. Je tiens à attribuer à tous les membres de l'opposition le mérite qui leur est dû, car ils se sont tous rangés de notre côté. Ce sujet était assez simple; il n'était pas facile d'embrouiller le public. Le public a compris. Et qu'a-t-il fait? Il est venu en aide à l'opposition et nous avons les résultats que nous connaissons tous.

Je ne veux pas gaspiller le temps de la Chambre. Il me répugne de prononcer des paroles qui sembleraient nous glorifier en quelque sorte; mais j'affirme,—et je reste plutôt en deçà de la vérité,—qu'il se peut fort bien que ce soit un cas classique. J'espère qu'il sera même cité dans les manuels comme un exemple classique du pouvoir dont jouit l'opposition d'empêcher l'adoption d'une mesure préjudiciable.

Cela peut également rappeler aux gens, monsieur l'Orateur, que le rôle de l'opposition n'est pas toujours facile. Les gens n'estiment pas toujours l'opposition à sa juste valeur. Cela leur donnera peut-être un meilleur aperçu de la véritable fonction du Parlement, particulièrement si les journaux s'intéressent à la question et qu'ils en parlent au public.

Pour finir, monsieur l'Orateur, j'espère que cet incident aura pour effet de grandir l'institution parlementaire. Les gens parlent souvent de nous comme si nous ne faisons que des heures de présence et comme s'il était absolument impossible d'influencer le Gouvernement et que l'opinion publique ne pouvait rien faire du tout. J'espère que cet incident passera à l'histoire comme un exemple typique de ce que l'influence publique peut encore,—j'allais dire en un clin d'œil,—de fait en l'espace de deux semaines, mettre à la raison un gouvernement grand et puissant.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1^{er}—*Demandes de soumissions pour les travaux.*

M. Macdonnell: Je n'ai qu'un point à porter à l'attention du ministre. Dans le texte primitif le mot "ou" paraissait à la fin de l'alinéa a) et à la fin de l'alinéa b). Je tiens à signaler que dans le nouvel article le mot "ou" ne paraît pas à la fin du paragraphe a) et je soutiens que cela crée une situation tout à fait inattendue. Cela veut certes dire que les paragraphes a) et b) doivent être lus ensemble et telle ne peut pas être l'intention qu'on a eue. Le ministre ne partage-t-il pas mon avis?

L'hon. M. Fournier: Monsieur le président, je demande à mon collègue, le ministre de l'Agriculture, de proposer un amendement au paragraphe a) en ajoutant le mot "ou" à la suite du mot "public".

Le très hon. M. Gardiner: Je le propose.

M. Drew: L'alinéa b) aussi?

L'hon. M. Fournier: Ça y est.

M. Drew: Bien!

Le très hon. M. Gardiner: Je propose:

Que l'article 1^{er} soit modifié par la suppression de l'alinéa c) de l'article 36 de la loi des travaux publics, tel qu'il figure à la loi, et par l'addition de ce qui suit:

"c) Dans le cas où le coût estimatif de l'ouvrage est inférieur à quinze mille dollars et où il apparaît au Ministre, vu la nature de l'ouvrage, qu'il n'est pas opportun de demander des soumissions."

M. McLure: Avant l'adoption de la modification, un mot au sujet des soumissions. L'an dernier, on nous a présenté un bill analogue, au sujet de la mise en adjudication. Il avait trait à la loi des postes. Il accorde au ministère un pouvoir trop absolu en ce qui concerne les contrats à conclure sans mise en adjudication.

L'hon. M. Rinfret: Des contrats de moins de mille dollars.

M. McLure: Peu importe que ce soit plus ou moins, l'inéquité est la même.

M. le président: A l'ordre! Cela n'a rien à voir au projet de loi à l'étude.

M. McLure: Je traiterai la question telle qu'elle se présente. L'abandon du régime des soumissions nous ramène à l'ancien régime du patronage politique. Nous savons tous que c'est une façon très coûteuse de faire des affaires. C'est seulement en cas d'urgence que le ministère des Travaux publics de-